



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
saint-remi.ca

AVIS PUBLIC **DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE** **2022-2023-2024**

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville de Saint-Rémi que le rôle triennal 2022-2023-2024 d'évaluation foncière de la Ville de Saint-Rémi sera, en 2022, en vigueur pour son premier exercice financier.

Ledit rôle d'évaluation foncière a été déposé au bureau du soussigné et reçu le 24 septembre 2021 par ce dernier, à la Mairie au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et toute personne ayant pris un rendez-vous au préalable peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures régulières d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 13 h. Il sera possible de prendre rendez-vous par courriel au pderepentigny@ville.saint-remi.qc.ca ou par téléphone au **450 454-3993, poste 5112**.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette Loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la Loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant **une modification au rôle** en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville, en personne ou par courrier recommandé, à l'adresse suivante : MRC des Jardins-de-Napierville, 1767, rue Principale, Saint-Michel, Québec, J0L 2J0;
- être faite sur le formulaire prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, disponible à ladite MRC, à défaut de quoi, elle est réputée ne pas avoir été déposée;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement ADM-124-97 de la MRC des Jardins-de-Napierville et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

De plus, toute personne qui désire obtenir des informations complémentaires concernant une demande de révision à l'égard d'une inscription relative à une unité d'évaluation foncière (et non sur son compte de taxes) peut communiquer avec la firme d'évaluateurs FQM Évaluation foncière au 1-888-543-7014, poste 1304. **Il est recommandé de communiquer avec ladite firme avant de faire une demande de révision.**

Donné à Saint-Rémi, ce 1^{er} octobre 2021

Patrice de Repentigny, notaire
Greffier